

Architecture et Bâtiments Basse

Energie :
laissez-vous
conseiller !

26 août 2008

Contacts presse

ALE
Julien FONTAINE
tél. : 04 37 48 22 42

CAUE
Virginie CHAIGNION
tél. : 04 72 07 44 55

L'Agence Locale de l'Energie de l'agglomération lyonnaise (ALE) et le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement du Rhône (CAUE) organisent des permanences communes afin d'accompagner les habitants du Grand Lyon, qui souhaitent construire ou réhabiliter leur logement avec des performances environnementales et énergétiques ambitieuses visant le niveau "Bâtiment Basse Consommation(*)".

Un architecte conseiller du CAUE et un conseiller énergie ALE (Espace Info Energie de l'agglomération lyonnaise) seront à disposition de tout porteur de projet pour un conseil personnalisé d'environ 1h30.

Les permanences communes ALE-CAUE69 se tiendront :


**chaque deuxième lundi de chaque mois à compter du 8 septembre 2008
dans les locaux de l'ALE au 8, rue Béranger - 69006 Lyon
(Métro / Tramway Charpennes)**

Les personnes reçues y trouveront gratuitement des conseils neutres et objectifs sur les points suivants :

- l'implantation et l'orientation des constructions ou extensions sur le terrain en fonction du site (cadre végétal, environnement urbain, conditions climatiques et règles d'urbanisme, etc..),
- l'enveloppe et les systèmes techniques nécessaires pour atteindre la basse énergie en construction neuve et en réhabilitation,
- les aides mobilisables, les professionnels compétents, etc...



Si votre projet de logement correspond à ces critères respectueux de l'environnement, et que vous souhaitez en parler avec des professionnels indépendants, neutres et objectifs, contactez au choix:

 L'Agence Locale de l'Energie de l'Agglomération Lyonnaise :
par mail à l'adresse suivante: info@ale-lyon.org
Agence Locale de l'Energie de l'Agglomération Lyonnaise par téléphone au 04 37 48 22 42

Le CAUE du Rhône :
par mail à l'adresse suivante: caue69@caue69.fr
par téléphone au 04 72 07 44 55



(*) Un Bâtiment Basse Consommation est un bâtiment dont la consommation réglementaire est inférieure à 60 kWh/m².an dans notre territoire (usage chauffage + ecs + éclairage + ventilation auxiliaires). Il consomme environ deux fois moins d'énergie qu'un bâtiment neuf qui serait au niveau maximum autorisé par la réglementation en vigueur.